

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (UE) No 1907/2006

Version 1.0

Date d'établissement : 17.01.2021

Date de révision : 24.06.2021

Date d'impression : XX.XX.XXXX

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Nanoparticules d'or colloïdal

Code produit : TSK-01A

N° d'enregistrement REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure.

N°-CAS : 7440-57-5 (or colloïdal, nanoforme)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Matière première laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : TORSKAL, 2 rue Maxime Rivière 97490 Sainte Clotilde, Réunion, France

Téléphone : +262 262 938831

Email : contact@torskal.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél d'urgence : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Dangers physiques : non classé

Dangers pour la santé : non classé

Dangers pour l'environnement : non classé

2.2 Élément d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : aucun

Pictogrammes de danger : aucun

Mentions d'avertissement : aucune

Mentions de danger : aucune

Conseils de prudence : aucun

2.3 Autres dangers

Aucun

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.1 Mélanges**

Nanoparticules d'or colloïdal

Synonymes : Au NP, Gold Colloid

Composants dangereux

Ingrédients	N°CAS/ N° CE	N° enreg. REACH	Classification CLP	% (m/m)
Eau	<u>7732-18-5/</u> <u>231-791-2</u>	=	=	<u>90 < x < 100%</u>
Or colloïdal Fairmined - nanoforme	<u>7440-57-5 /</u> <u>231-165-9</u>	<u>01-2120113095- 69</u>	=	<u>0,01 < x < 0,01 %</u>

SECTION 4 : Premiers secours**4.1 Description des mesures de premier secours**

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer la personne dans un endroit aéré et frais. Utiliser un appareil d'aide à la respiration si nécessaire.

Contact cutané : En cas de contact avec la peau, laver la zone avec du savon et de l'eau. Si nécessaire, retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement à l'eau 10 à 15 minutes minimum. Consulter un médecin.

Ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyen d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse alcoolrésistante, du produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction inappropriés : données non disponibles

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Nature des produits de décomposition inconnu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Le produit lui-même ne brûle pas.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter de respirer les vapeurs, la brume ou le gaz.

Pour les secouristes

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les petits déversements peuvent être rincés avec de l'eau pour se diluer selon les directives d'élimination locale. La surface solide doit être essuyée avec un nettoyant à base de détergent pour nettoyer tout matériau restant.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour la protection personnelle, voir les sections 8 et 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter une exposition prolongée ou répétée.

Veuillez à ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation.

Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de sûreté en matière de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais (2-8°C), bien ventilé et à l'abri de la lumière. Ne pas congeler.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matière première laboratoire

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : donnés non disponibles

Mesure de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/visage : Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur.

Protection de la peau : Manipuler avec des gants et une blouse de protection appropriée. Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et sécher les mains.

Protection respiratoire : Protection respiratoire non requise.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence : Liquide, particule individuelle sphérique de 20 nm de diamètre

Couleur : rouge

Odeur : inodore

Poids moléculaire : Donnée non disponible

Point de fusion (°C) : Donnée non disponible

Point d'ébullition (°C) : Donnée non disponible

Inflammabilité : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation: Donnée non disponible

pH:

Viscosité cinématique :

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Vitesse de dissolution : pas de dissolution dans l'eau

Stabilité de la dispersion : Stable trois mois en conditions de stockage à 4°C, à l'abri de la lumière.

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative :

9.2. Autres informations

Aucune

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Données non disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5. Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Nature des produits de décomposition inconnu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

Toxicité aiguë : Donnée non disponible. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/ irritation cutanée : Donnée non disponible. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire : Donnée non disponible. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilité respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur cellules germinales : Donnée non disponible. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

IARC : Aucun composant de ce produit n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) : Donnée non disponible. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Donnée non disponible. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Donnée non disponible.

Informations supplémentaires : RTECS non disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

DOT (US) : Marchandise non dangereuse.

14.1. Numéro ONU /

14.2. Nom d'expéditions des Nations Unies /

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : marchandise non dangereuse

14.4. Groupe d'emballage /

14.5. Danger pour l'environnement /

IMDG : Marchandise non dangereuse

14.1. Numéro ONU /

14.2. Nom d'expéditions des Nations Unies /

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : marchandise non dangereuse

14.4. Groupe d'emballage /

14.5. Danger pour l'environnement /

IATA : Marchandise non dangereuse.

14.1. Numéro ONU /

14.2. Nom d'expéditions des Nations Unies /

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : marchandise non dangereuse

14.4. Groupe d'emballage /

14.5. Danger pour l'environnement /

ADR/RID/ADN

14.1. Numéro ONU /

14.2. Nom d'expéditions des Nations Unies /

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : marchandise non dangereuse

14.4. Groupe d'emballage /

14.5. Danger pour l'environnement /

14.6. *Précautions particulières à prendre par l'utilisateur*

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

14.7. *Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable*

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Conformité aux annexes REACH

Les composants mentionnés en section 3.1 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'annexe XIV du Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation
- dans l'Annexe XVII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure.

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

N°CAS - Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

N° CE - Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)

CLP - Classification, Labelling, Packaging regulation

EU/UE - Union Européenne

IATA- International Air Transport Association / Réglementation IATA (Association Internationales du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses

IBC- International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code) /Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)

ICPE - Installations classées pour la Protection de l'Environnement

IMDG- International Maritime Dangerous Goods / Code maritime international des marchandises dangereuses

OMI- Organisation maritime internationale

ONU- Organisation des Nations Unies

PBT- Persistent, bioaccumulative and Toxic substances/ substance persistante bioaccumulable et toxique.

REACH- Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques

RID- Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

STOT-Specific Target Organ Toxicity / Toxicité spécifique pour certains Organes cibles

vPvB- Very Persistent and Very Bioaccumulative substances/ substance très persistante et bioaccumulable

Méthode d'évaluation

La classification du mélange a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement (CE) n° 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Objet de la révision

il s'agit de la version 02 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement (CE) n° 1907/2006 et à celles du Règlement (CE) n°1272/2008.

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel des connaissances. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La SAS Torskal ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Date d'émission : 24.06.21.